

# Demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables dans le cadre des missions de Prévention du Risque Animalier

---



## **Service de Prévention du Risque Animalier Aéroport de AÉROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE**

---

*Date :* **10/11/2020**

---

*Aéroport :* **AÉROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE**

---

Dossier d'accompagnement de la demande de destruction d'espèces animales protégées et chassables au titre de la prévention du risque animalier sur l'aéroport de AÉROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE pour l'année 2021 à 2025

---

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DE L'AEROPORT</b> .....	<b>4</b>
2.1. DONNEES TECHNIQUES.....	4
2.2. DONNEES COMMERCIALES .....	4
2.3. CONTEXTE D'IMPLANTATION DE L'AEROPORT .....	4
2.3.1. <i>Cartographie des zones à enjeux</i> .....	4
2.3.2. <i>Périmètre officiels désignés au titre de la nature</i> .....	6
2.3.3. <i>Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne</i> .....	6
<b>3. CONNAISSANCES DES ENJEUX ECOLOGIQUES DE L'AEROPORT</b> .....	<b>7</b>
3.1. ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL .....	7
3.1.1. <i>Modalités de réalisation de l'état initial</i> .....	7
3.1.2. <i>Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport</i> .....	7
3.1.3. <i>Description des oiseaux</i> .....	8
3.1.4. <i>Description des mammifères</i> .....	9
3.1.5. <i>Autres groupes faunistiques notables (optionnel)</i> .....	9
3.2. DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ENGAGEES PAR L'EXPLOITANT .....	10
<b>4. CONNAISSANCE DES ENJEUX DE SECURITE</b> .....	<b>11</b>
4.1. BILAN DES COLLISIONS PAR ESPECE SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES .....	11
4.2. BILAN DE LA PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES .....	11
4.3. BILAN DES PRELEVEMENTS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.....	11
<b>5. GESTION DU RISQUE ANIMALIER</b> .....	<b>12</b>
5.1. EVALUATION DU RISQUE ANIMALIER – IDENTIFICATION DES ESPECES A RISQUE.....	12
5.2. MODALITES DE GESTION DU RISQUE ANIMALIER .....	12
5.2.1. <i>Gestion de l'environnement de l'aéroport</i> .....	12
5.2.2. <i>Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier</i> .....	12
<b>6. DEMANDE DE DEROGATION ET D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT</b> .....	<b>15</b>
6.1. ESPECES PROTEGEES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRELEVEMENT .....	15
6.2. ESPECES CHASSABLES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRELEVEMENT.....	15
6.3. RECEVABILITE DE LA DEMANDE .....	15
6.4. TERRITOIRE DE VALIDITE DE LA DEROGATION/AUTORISATION .....	16
6.5. DUREE DE VALIDITE DE LA DEROGATION / AUTORISATION .....	16
6.6. PERSONNEL A HABILITER .....	16
<b>7. REFERENCES</b> .....	<b>17</b>
7.1. REFERENCES JURIDIQUES .....	17
7.1.1. <i>Décrets, arrêtés et circulaires</i> .....	17
7.1.2. <i>Listes relatives aux espèces protégées</i> .....	17
7.1.3. <i>Listes relatives aux espèces chassables</i> .....	18
7.2. REFERENCES TECHNIQUES .....	18
7.3. WEBOGRAPHIE .....	18

## **1. Objet de la demande de dérogation**

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires.

Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de BIARRITZ PAYS BASQUE est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Ces pratiques visant la sécurité des vols sont soumises aux dispositions légales concernant les espèces de faune protégées et chassables, pour ce qui concerne la perturbation, la destruction et la modification de leurs milieux de vie. Dans ce cadre, la perturbation et la modification de leurs milieux, non létales, sont autorisées juridiquement par l'arrêté préfectoral Réf : 11/2016.

Pour réaliser le prélèvement d'animaux à risque, nous sollicitons préventivement une dérogation exceptionnelle à la protection des espèces, selon les dispositions prévues à l'article L.411-2 du code de l'environnement. De même, pour les espèces de faune chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la législation relative à la chasse s'applique et nous demandons une autorisation, selon les dispositions prévues à l'article R.427-5 du code de l'environnement.

Ce document accompagne donc la demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables pour expliquer la nécessité de cette dérogation. Il s'articule en cinq grandes parties :

- Présentation de l'aéroport
- Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport
- Connaissances des enjeux de sécurité de l'aéroport
- Gestion du risque animalier
- Demande de dérogation et autorisation

Ce document est élaboré selon les prescriptions de la DGALN et de la DGAC<sup>1</sup> en vue d'obtenir une dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées et chassables.

---

<sup>1</sup> Ces prescriptions ont fait l'objet d'une publication conjointe DGAC-DGALN disponible sur le site internet du STAC : Guide technique «Prévention du Risque Animalier – Le prélèvement d'espèces animales » (2019)

## 2. Présentation de l'aéroport

Ce chapitre vise à présenter l'aéroport, son activité ainsi que le contexte dans lequel il est implanté.

### 2.1. *Données techniques*

<b>Surface totale de la plateforme</b>	150 ha
<b>Surfaces imperméabilisés</b>	18ha côté ville et 23 ha côté piste
<b>Surface végétalisée à gérer (côté pistes)*</b>	73 ha
<b>Surface végétalisée à gérer (côté ville)*</b>	18 + 15 ha
<b>Nombre et longueur de piste(s)</b>	2240 m
<b>Horaires d'activités</b>	06h00 à 23h00 local

\* éléments constituant une surface végétalisée : cf. tableau en Chapitre 4.1.2.

### 2.2. *Données commerciales*

<b>Nombre de mouvements / an</b>	10 761 Mvts/an
<b>Nombre de passagers / an</b>	1 183 625 Pax/an

#### **Enjeux divers à porter à la connaissance du service instructeur :**

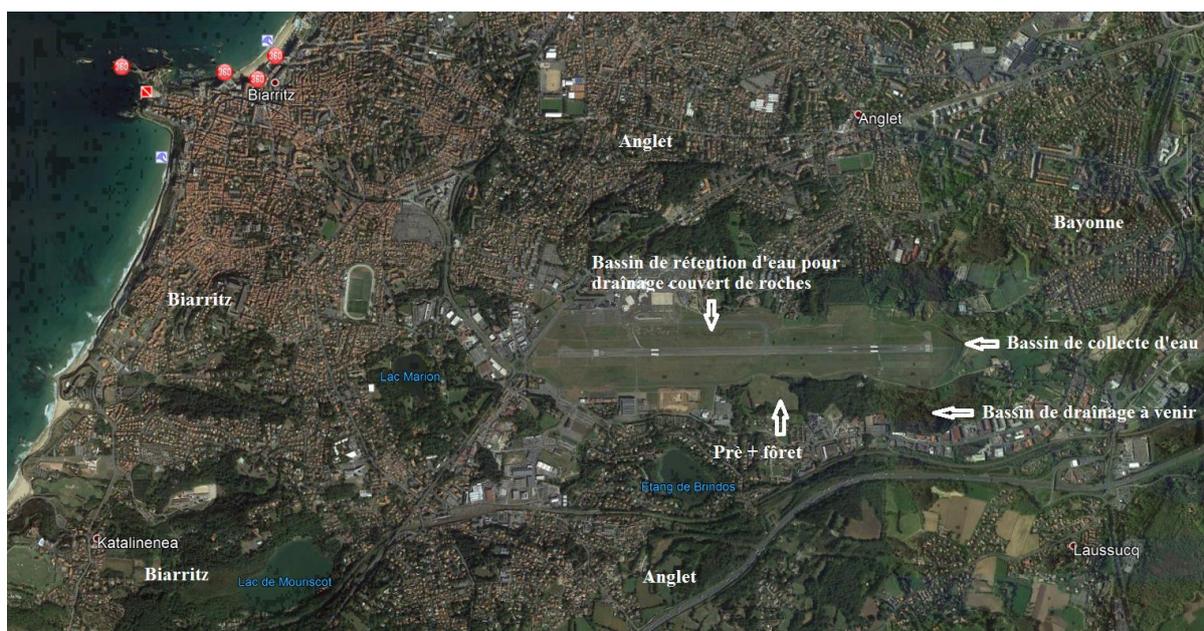
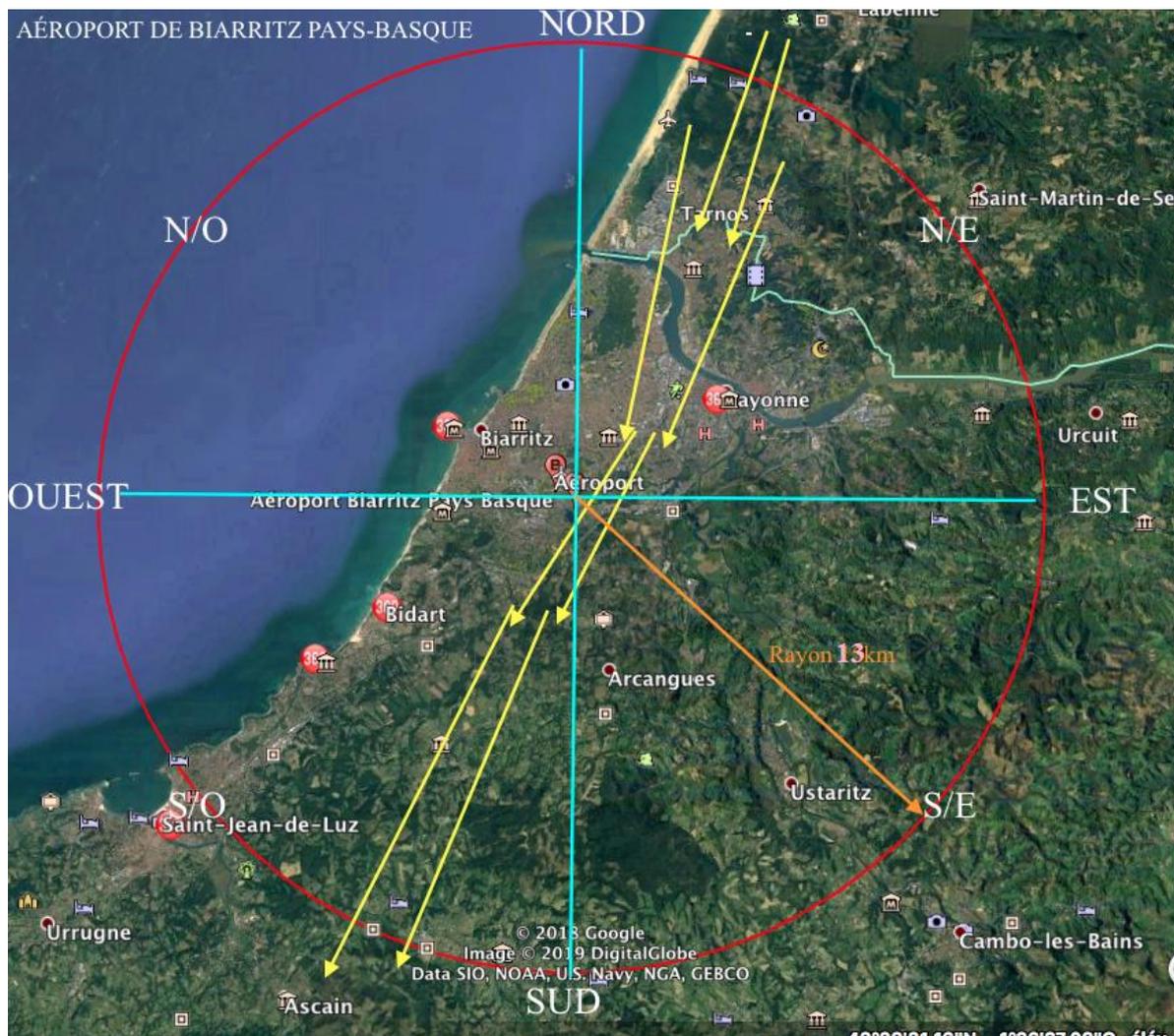
L'enjeu majeur est la sécurité des vols avec un risque d'ingestion aviaire qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour les passagers mais aussi urbain vu la localisation intramuros de l'aéroport si situant à l'Ouest dans la ville de Biarritz et à l'Est dans les villes de Bayonne et d'anglet

### 2.3. *Contexte d'implantation de l'aéroport*

Le contexte d'implantation de l'aéroport est illustré ci-après par une carte et une liste des périmètres officiels désignés au titre de la connaissance ou de la protection de la nature et des sites identifiés comme pouvant générer un risque animalier dans un rayon de 13 km<sup>2</sup>.

#### 2.3.1. Cartographie des zones à enjeux

<sup>2</sup> Le règlement (UE) n°139/2014 de la commission du 12 février 2014, établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes, impose aux exploitants d'aérodrome d'évaluer le péril animalier sur l'aérodrome et aux abords de celui-ci (ADR.OPS.B.020). En France, cette évaluation se fait dans un rayon de 13 kilomètres autour des aérodromes.



2.3.2. Périmètre officiels désignés au titre de la nature

Type de périmètre	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
ZNIEFF de type 1 et 2	Barthes de quartiers-bas / Type1 / 720010808 Dune grise d'Anglet / Type1 / 720030103 Lac de Mouriscot / type1 / 720008879	5 Km 4 km 2.2 Km
Sites Natura 2000 (ZPS & ZSC)	Anglet	Entre 3.8 et 6 Km
Sites RAMSAR	/	/
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Impossible de télécharger les arrêtés	/
Réserves naturelles	Marais d'Orx (Labenne 40)	16 Km
Corridors écologiques (TVB)	Migratoire	Sur trajectoire

2.3.3. Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
Centres de traitement ou d'enfouissement techniques de déchets / décharge sauvage	Déchetterie route de Labourdote à Anglet	500 m
Lieu de manifestation sportive	Stade de la Girouette	2 Km
Gravière & plan d'eau	Étangs de Mouriscot, Brindos et Marion	2 Km
Station d'épuration d'eaux usées	/	
Bassin de rétention des eaux de ruissellement	Aéroport de Biarritz pays Basque	/
Zones agricoles	Maïs	6 à 7 Km
Autres (Zones boisées, Parc, zones industrielles...)	Zones boisées et zone industrielle	2 à 5 km

### 3. Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance du patrimoine naturel présent sur la plateforme aéroportuaire.

#### 3.1. *Etat initial du milieu naturel*

##### 3.1.1. Modalités de réalisation de l'état initial

Cochez <i>(plusieurs choix possibles)</i>	Etat initial établi sur la base de :	Année de réalisation
X	Analyse par les propres services de l'aéroport (SPRA, service d'entretien des espaces verts...)	Annuelle
/	Analyse par le STAC (expertise et études animalières)	/
ONCFS	Analyse par un bureau d'études ou une association Préciser la structure :	2008
/	Autre, à préciser :	/
<b>Année de réalisation/actualisation de l'état initial :</b>		

##### 3.1.2. Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport

Cette partie est dédiée à la description de la composante végétale de l'aéroport. L'objectif est de décrire l'ensemble des types de milieux naturels utilisable par les animaux.

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
X	Prairies aéronautiques	Analyse des hauteurs de fauche effectuée annuellement dans un bilan	
X	Zones agricoles cultivées	Une zone de fauche à raz à l'extérieure de la ZA est entretenue par l'exploitant	
X	Zones arbustives <i>fourrés, haies</i>	Côté SUD-EST / EST / NORD-EST de la piste	
X	Zones arborées <i>bosquets, forêts</i>	Côté SUD-EST / EST / NORD-EST de la piste	
X	Zones terrestres humides <i>Roselières, marais, prairies humides</i>	L'aéroport est un ancien Marais avec des zones humides en ZVA	
X	Cours, plan ou point d'eau	Océan, lacs et rivières composent le milieu	
X	Espaces verts paysagers <i>Côté ville</i>	Devant le terminal dans les parkings autos	

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
/	Autre A préciser	/	/

### 3.1.3. Description des oiseaux

Nom vernaculaire Nom scientifique	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Mouette rieuse Chroicocephalus ribibundus	Protégée	LC	/	Annuelle par intempéries	occasionnelle
Mouette blanche Pagophila eburnea	Protégée	NT	/	Annuelle par intempéries	rare
Cormoran Huppé Phalacrocorax aristotelis	Protégée	LC	/		rare
Corbeau freux Corvus frugilegus	Chassable	LC	/		régulier
Courlis cendré Numenius arquata	Protégée	NT	/		rare
Pie bavarde Pica pica	Chassable	LC	/		rare
Bécasso à cou roux Calidris ruficollis	Protégée	NT	/		rare
Buse féroce Butéo rufinus	Protégée	LC	/		occasionnelle
Buse variable Buteo buteo	Protégée	LC	/		occasionnelle
Buse pattue Buteo lagopus	Protégée	LC	/		rare
Aigrette garzette Egretta garzetta	Protégée	LC	/		rare
Aigrette des récifs Egretta gularis	Protégée	LC	/		rare
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	Protégée	LC	/		occasionnelle
Moineau domestique Passer domesticus	Protégée	LC	/		occasionnelle
Milan noir Milvus migrans	Protégée	LC	/		rare
Pigeon ramier Columba palumbus	Protégée	LC	/		occasionnelle
Pigeon colombin Columba oenas	Protégée	LC	/		Occasionnelle

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Héron garde-bœuf Bubulcus ibis	Protégée	LC	/		Rare
Hirondelle rustique Hirundo rustica	Protégée	LC	/		Occasionnelle
Hirondelle de fenêtre Riparia riparia	Protégée	LC	/		Rare
Vanneau huppé Vanellus	Chassable	LC	/		Rare
Etourneau roselin Sturnus vulgaris	Protégée	LC	/		Rare
Epervier d'Europe Acciper nisus	Protégée	LC	/		Rare
Corneille noire Corvus corone	Chassable	LC	/		Régulier
Pigeon bizet Columba livia	Protégée	LC	/		régulier

Pour la fréquence : les niveaux sont ceux de la méthode d'évaluation du STAC :

- **Rare** : Espèce animale observée moins de 10 semaines/an
- **Occasionnelle** : Espèce animale observée entre 10 et 26 semaines/an
- **Régulière** : Espèce animale observée plus de 26 semaines/an

### 3.1.4. Description des mammifères

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Renard Vulpes vulpes	<i>Chassable</i>	LC	/	Annuelle	Occasionnelle
Blaireau Meles meles	<i>Chassable</i>	LC	/	Annuelle	Rare

### 3.1.5. Autres groupes faunistiques notables (optionnel)

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/

---

### **3.2. Démarches environnementales engagées par l'exploitant**

Lors de travaux programmés en ZA ou ZVA, l'exploitant fait appel à un prestataire afin de faire une étude sur :

- La faune
- La flore
- Zones humides

Selon les résultats de ces études, le prestataire mandaté par l'exploitant fait avec la DREAL un diagnostic des espèces présentes et à reloger sur un autre secteur de la plateforme avec dépôt si nécessaire de dossier de demande d'autorisation.

Ex : Chaque destruction d'une zone humide amène à la création d'une autre zone.

## 4. Connaissance des enjeux de sécurité

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance des enjeux de sécurité aérienne sur la plateforme aéroportuaire vis-à-vis du risque de collision avec des espèces animales.

### 4.1. *Bilan des collisions par espèce sur les trois dernières années*

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Nombre de collisions enregistrées		
	National	Régional	2017	2018	2019
Buses variables Buteo buteo	LC	/	/	2	
Hirondelle de fenêtre Riparia riparia	LC	/	/	1	1
Mouettes rieuses Chroicocephalus ribibundus	LC	/	/	2	
Goéland marin Larus marinus	LC	/	/		1

### Conséquences des collisions sur l'exploitation et conséquences financières induites :

### 4.2. *Bilan de la prévention du risque animalier sur les trois dernières années*

L'aéroport de Biarritz pays Basque est situé à 74m d'altitude, malgré sa situation géographique dans le passage migratoire Europe / Péninsule Ibérique/Afrique le bilan de la prévention du péril animalier est si l'on peut l'exprimer ainsi optimal dans la mise en place des mesures actives et passives pour éviter au maximum les collisions aviaires. En effet, le couloir migratoire, les intempéries ainsi que les conditions météorologiques marines non contrôlables par l'homme augmentent nettement la présence d'espèce côtière sur l'aéroport. Malgré cela nous avons à déplorer 7 collisions en 3 ans. L'objectif annuel étant de zéro.

### 4.3. *Bilan des prélèvements sur les trois dernières années*

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Prélèvements					
	National	Régional	2017		2018		2019	
			Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés
Faisan de chasse Phasianus colchicus	LC	/	/	/	/	/	/	1
Renard roux Vulpes vulpes	LC	/	/	/	/	7	/	1

## 5. Gestion du risque animalier

Ce chapitre vise à démontrer les moyens mis en œuvre par le service de prévention du risque animalier afin de maîtriser le risque de collisions animalières.

### 5.1. *Evaluation du risque animalier – Identification des espèces à risque*

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque	Evolution du risque
Héron Cendré Ardea cinerea	Envergure importante 1m60 et poids (1kg200).	Élevé	Diminution
Buse variable Buteo buteo	Envergure 1m28 et Poids (1kg364).	Très élevé	Diminution
Héron garde-bœufs Bubulcus ibis	Espèce stagnant lors de sa présence dans les axes de piste	Élevé	Constant
Mouette rieuse Chroicocephanus ridibundus	Le temps souvent pluvieux en zone côtière rend attractif l'aéroport. Non réceptive aux moyens sonores. Tir de perturbation ou prélèvement au fusil de chasse. Poids (350g)	Élevé	Constant
Goéland argenté Larus argentulus	Envergure 1m60, poids 1kg5. Les dimensions de l'animal peuvent occasionner en cas de collision aviaire de gros dégâts.	Élevé	Constant
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	Rapace très vif, réceptif à l'effarouchement sonore mais très difficile d'éloigner d'une zone de risque.	Élevé	Constant
Milan noir Milvus migrans	Envergure 1m50, poids 950g.	Très élevé	Diminution
Aigrette garzette Egretta garzetta	Envergure 1m02, poids 638g. Idem que pour la mouette rieuse	Élevé	Constant

### 5.2. *Modalités de gestion du risque animalier*

#### 5.2.1. *Gestion de l'environnement de l'aéroport*

Description des actions préventives de l'exploitant réalisées en application des articles 2 à 6 bis de l'arrêté modifiés du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes :

- a) pose de clôtures adaptées ;
- b) traitement adapté des parties herbeuses et boisées ;
- c) aménagement ou suppression des zones humides ;
- d) détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés ;
- e) définition des conditions et contrôle du pacage des animaux d'élevage ;
- f) recueil des cadavres d'animaux et leur destruction.

#### 5.2.2. *Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier*

##### 5.2.2.1. *Organisation générale de la prévention du risque animalier sur l'aéroport*

L'organisation générale du service de prévention du péril animalier est détaillée dans le manuel des opérations MOP09 (SPPA). [MOP.2.9.1 Descriptif de l'activité](#)

##### 5.2.2.2. *Moyens humains de la prévention du risque animalier*

Les personnels listés ci-après sont ceux habilités à intervenir pour la mission et qui devront être couverts par les dérogations/autorisations.

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
		Date	Type	Numéro	Délivré le	par
<b>Encadrants</b>						
SPPA	TENDERO GUY	22.03.2019	Gestion du risque animalier	21000648003 9-13-A	2014	ONCFS
<b>Agents</b>						
SPPA	DABADIE Christophe	28.06.2019	Recyclage	32.02.13375	2016	ONCFS
SPPA	HARDOY Pierre	29.03.2019	Formation SPPA	20190648009 5-13-A	2019	ONCFS
SPPA	DANASTAS Frédéric	08.07.2019	Recyclage	20100648004 8-12-A	2006	ONCFS
SPPA	FABRE James	25.06.2019	Recyclage	20100648004 9-15-A	2014	ONCFS
SPPA	FISCHER Antoine	26.06.2019	Recyclage	20100648004 6-15-A	2014	ONCFS
SPPA	GARRIGOS Laurent	26.06.2019	Recyclage	201206- 480304-12-A	2013	ONCFS
SPPA	GAYE Alain	02.07.2019	Recyclage	20100648004 1-18-A	2014	ONCFS
SPPA	GRACIET Olivier	25.06.2019	Recyclage	20100648005 3-08-A	2014	ONCFS
SPPA	LAFOURCADE jean- Bernard	26.06.2019	Recyclage	20110648019 7-06-A	2012	ONCFS
SPPA	LEVEAUX Bruno	28.06.2019	Recyclage	20100648005 4-11-A	2014	ONCFS
SPPA	LUNEL Eric	25.06.2019	Recyclage	20100648005 5-14-A	2014	ONCFS
SPPA	MOINE Laurent	26.06.2019	Recyclage	20100648005 2-05-A	2014	ONCFS
SPPA	MOURERE Thierry	03.07.2019	Recyclage	20100648004 5-12-A	2010	ONCFS
SPPA	PINCHART Julie	27.06.2019	Recyclage	20190648009 3-07-A	2019	ONCFS
SPPA	RICHARD Romain	22.07.2019	Recyclage	20190648009 4-10-A	2019	ONCFS
SPPA	RODRIGUES Christophe	25.06.2019	Recyclage	20190648010 1-11-A	2017	ONCFS
SPPA	SANZ Laurent	25.06.2019	Recyclage	20100648005 1-02-A	2014	ONCFS
SPPA	VIDAL Bruno	02.07.2019	Recyclage	20100648005 9-17-A	2014	ONCFS

### 5.2.2.3. Moyens techniques de la prévention du risque animalier

<b>Cocher si mis en œuvre</b>	<b>Type d'effarouchement</b>	<b>Description et précisions utiles</b>
X	Animaux sauvages prédateurs	FAUCON
/	Animaux domestiques	/
/	Moyens visuels	/
X	Moyens sonores / acoustiques	Effaroucheur embarqué Stéréla
X	Moyens pyrotechniques	Fusée crépitante / Fusée détonnante type CAPA
X	Moyens de tir	Fusil de chasse – calibre 12
/	Autres moyens (préciser)	/

### 5.2.2.4. Traitement des cadavres

- **Protocole de traçabilité des cadavres des animaux prélevés et des restes de collisions**

#### **MOP 2.9.1 DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE.V9docx**

- **Modalités de conservation et d'élimination des cadavres et restes**

#### **MOP 2.9.1 DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE.V9docx**

- **Procédure appliquée en cas de prélèvement d'un oiseau bagué**

En cas de découverte de reste ou de prélèvement d'un oiseau bagué, la bague sera retournée au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (au Muséum National d'Histoire Naturelle - 43 rue Buffon - Bâtiment 135 - CP 135 – 75005 Paris).

Voir le site <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique4> pour toute mise à jour des procédures d'envoi.

## 6. Demande de dérogation et d'autorisation de prélèvement

Ce chapitre vise à détailler la demande de dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées ou chassables.

### 6.1. *Espèces protégées objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Enjeu local	Action de prévention du risque animalier prévue		
	National	Régional		Capture <i>Effectif demandé</i>	Destruction <i>Effectif demandé</i>	Perturbation
Héron Cendré <i>Ardea cinerea</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Héron garde-bœufs <i>Bubulcus ibis</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Mouette rieuse <i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>	NT	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	LC	/	/	/	5	Couvert par AP spécifique

### Argumentation d'une demande d'évolution :

### 6.2. *Espèces chassables objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>
Toutes espèces chassables

### 6.3. *Recevabilité de la demande*

1. Pour les espèces chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la demande d'autorisation est formulée au titre du R. 427-5 du code de l'environnement concernant des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne.

2. Pour les espèces protégées, la demande de dérogation est formulée pour assurer la sécurité des vols. Elle entre donc dans le champ du cas dérogatoire décrit au L. 411-2-4-c du code de l'environnement concernant l'intérêt de la sécurité publique.

3. La demande est formulée pour réaliser des prélèvements d'espèces engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste alors la dernière solution de sécurisation.

4. Au vu des plafonds de prélèvements éventuellement demandés et de la dynamique locale des espèces, la dérogation ne nuira pas au maintien de l'état de conservation des espèces concernées.

#### **6.4. Territoire de validité de la dérogation/autorisation**

France-NOUVELLE AQUITAINE-ANGLET/BIARRITZ

#### **6.5. Durée de validité de la dérogation / autorisation**

**5 ANS**

#### **6.6. Personnel à habiliter**

Voir tableau des moyens humains au paragraphe 6.2.2.2.

## **7. Références**

### **7.1. Références juridiques**

#### **7.1.1. Décrets, arrêtés et circulaires**

Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Décret n°2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages (complément des circulaires DNP no 98-1 du 3 février 1998 et DNP n°00-02 du 15 février 2000).

Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil (Annexe IV).

Arrêté du 13 février 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction de spécimens de certaines espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour assurer la sécurité aérienne.

#### **7.1.2. Listes relatives aux espèces protégées**

##### ***7.1.2.1. Métropole***

Arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

Arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

##### ***7.1.2.2. Outremer***

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Réunion

Arrêté du 25 mars 2015 modifié fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

### 7.1.3. Listes relatives aux espèces chassables

Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain

## **7.2. Références techniques**

Ce chapitre liste l'ensemble des documents de référence produits par le Service technique de l'aviation civile (STAC) relatifs à la prévention du risque animalier.

Ces documents, ainsi que des rapports statistiques sur le risque animalier en France, sont téléchargeables sur le site Internet du STAC :

<http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/publications/gnt-secur.php>

STAC, 2018 - Méthodologie d'évaluation du risque animalier sur les aérodromes

STAC, 2017 - Prévention du risque animalier - Incidents de tir pyrotechnique

STAC, 2017 - Collisions aviaires en aviation générale - Faire face aux grands rapaces

STAC, 2007 - Le péril animalier

STAC, 2005 - Les oiseaux des aérodromes français - Prévention du péril aviaire

## **7.3. Webographie**

### **Statut de rareté et de menace**

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

<https://uicn.fr/publications/>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees>

Monsieur le Directeur Général  
Aéroport de Biarritz Pays Basque

Didier Riché